



**Appel à projets Enfance et Jeunesse**  
**2<sup>ème</sup> phase**  
**À compter de l'été 2024**  
Communauté de Communes du Pays de Bitche

---

*Dossier à retourner au plus tard pour le 31 aout 2024 au siège de la Communauté de Communes ou par mail : [contact@cc-paysdebitche.fr](mailto:contact@cc-paysdebitche.fr)*

La Communauté de Communes du Pays de Bitche souhaite soutenir les associations impliquées dans la dynamique locale de son territoire, en participant **au financement d'activités de loisirs en faveur de l'enfance et de la jeunesse.**

Aussi, lors de sa séance du 19 Juin 2024, le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'une seconde phase de « l'appel à projets Enfance/Jeunesse » avec un cahier des charges modifié offrant aux associations non domiciliées sur le territoire intercommunal mais qui y proposent des actions de pouvoir y candidater.

Ainsi, pour pouvoir bénéficier d'une aide de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, votre projet doit répondre à plusieurs critères :

- Avoir un rayonnement intercommunal ;
- Avoir une proposition d'actions en faveur des publics Enfance et Jeunesse sur le territoire du pays de Bitche
- Les projets prévoyant des mutualisations d'équipements ou des implications de différentes associations ou structures qui favorisent l'accès à des pratiques pour tous les publics, seront valorisés.
- Les associations peuvent proposer des projets chaque année, selon les critères ci-dessus. Toutefois, la commission priorisera ses choix selon l'enveloppe budgétaire allouée.

Dans le cadre de cet appel à projet sont exclus :

Les associations à but lucratif.

Le financement du fonctionnement habituel de l'association.

Les demandes de sponsoring ou relevant directement de la communication.

Une commission, ad hoc composée des membres de la commission « Action Sociale – Enfance – Jeunesse » se réunira après la date limite de dépôt des dossiers pour proposer au Conseil Communautaire l’attribution des aides selon les critères mentionnés ci-dessus.

<b>Présentation de l’association</b>
--------------------------------------

Nom – Dénomination :

Numéro SIRET :

Nom – Prénom du/de la représentant(e) légal(e) :

Adresse du siège :

Courriel :

Téléphone :

**Sollicite un soutien dans l’un et/ou l’autre des domaines :**

Enfance  Jeunesse

---

**MOYENS HUMAINS (Au 31 décembre de l’année écoulée) :**

<b>Adhérents :</b> Personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l’association	
<b>Nombre de bénévoles :</b> Personne contribuant régulièrement à l’activité de l’association de manière non rémunérée.	
<b>Nombre de volontaires :</b> Personne engagée pour une mission d’intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)	
<b>Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)</b>	
<b>Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique</b>	

## **PRESENTATION DU PROJET :**

Précisez :

- La nature et objectifs des dépenses concernées par la demande de subvention :  
(*Date, lieux, descriptif et Joindre le(s) devis* )

- *Description précise des actions (objectifs pédagogiques, déroulement des activités, ...) (Des documents peuvent être transmis avec le dossier de subvention).*

- Le public bénéficiaire du projet (familles, âges des enfants ou des jeunes ciblés, personne en situation de handicap, politique tarifaire ...) :

- De quelle façon les actions et les activités proposées, dans le cadre de cette demande de subvention, apportent-elles une plus-value aux familles du territoire ? (Merci de nous présenter un argumentaire)

- Les activités faisant l'objet d'une demande de subvention font-elles l'objet d'une habilitation auprès des services de Jeunesse et Sports ?  
 Oui  Non

---

**PARTENAIRES :**

Association(s)/structure(s) impliquée(s) dans le projet, autres partenaires financiers sollicités :

---

**POUR LES ASSOCIATIONS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION INTERCOMMUNALE EN 2023**

Évaluation du projet 2023 (résultat, impact, fréquentation, bilan financier)

---

**PIECE COMPLEMENTAIRE A FOURNIR POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE SUBVENTION**

Budgets de l'année N-1 et N-2 de l'association

## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

**Le total des dépenses(charges) doit être égal au total des recettes(produits)  
La participation intercommunale ne pourra excéder 50 % du budget global**

CHARGES	Montant <sup>1</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>	
Publicité, publication		- Communauté de communes du pays de Bitché	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>		-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

<sup>4</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

# Déclaration sur l'honneur

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée (joindre impérativement la copie des statuts)
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des obligations administratives et des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics (dans la colonne « recettes » du budget prévisionnel), ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- demande une subvention de (indiquer le montant en €) : \_\_\_\_\_
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association :

**Nom du titulaire du compte :**

**Banque :**

**Domiciliation :**

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le                    à

Signature

## Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.